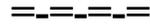


**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**



**COMMISSION NATIONALE DE
GESTION DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES**



BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

POLITIQUES SEMENCIERES AU BURKINA FASO

« la moisson se trouve dans la semence »

Dr SOULAMA Soungalo
INERA

1. Importance des semences

- « semences »: tout matériel végétatif qui peut servir à propager délibérément de nouvelles plantes pour des objectifs préalablement connus
- Le rôle crucial des semences dans la transformation de l'agriculture
 - ✓ Le secteur semencier est l'intrant le plus critique
 - ✓ Les semences sont la vie !
 - ✓ 30 à 40% pour l'augmentation des rendements en Afrique.
- Conditions pour que les semences jouent un rôle catalyseur:
 - ✓ La **qualité** (pureté, santé, vigueur, germination)
 - ✓ La **disponibilité** (temps, distance)
 - ✓ L'**accès** (argent?)
 - ✓ **Adaptabilité** (fonctionne bien dans les conditions locales)
 - ✓ Le **choix des semences** (préférences spécifiques des communautés)
 - ✓ La **souveraineté semencière** (contrôle sur les semences?)

2. Le secteur semencier

- Le secteur semencier au BF se caractérise par:
 - ✓ Acteurs
 - ✓ Espèces cultivées
 - ✓ Systèmes de production de semences
 - ✓ Systèmes de culture
 - ✓ Initiatives / interventions (**principalement menées par les donateurs**)
 - ✓ Politiques semencières nationales/Régionales

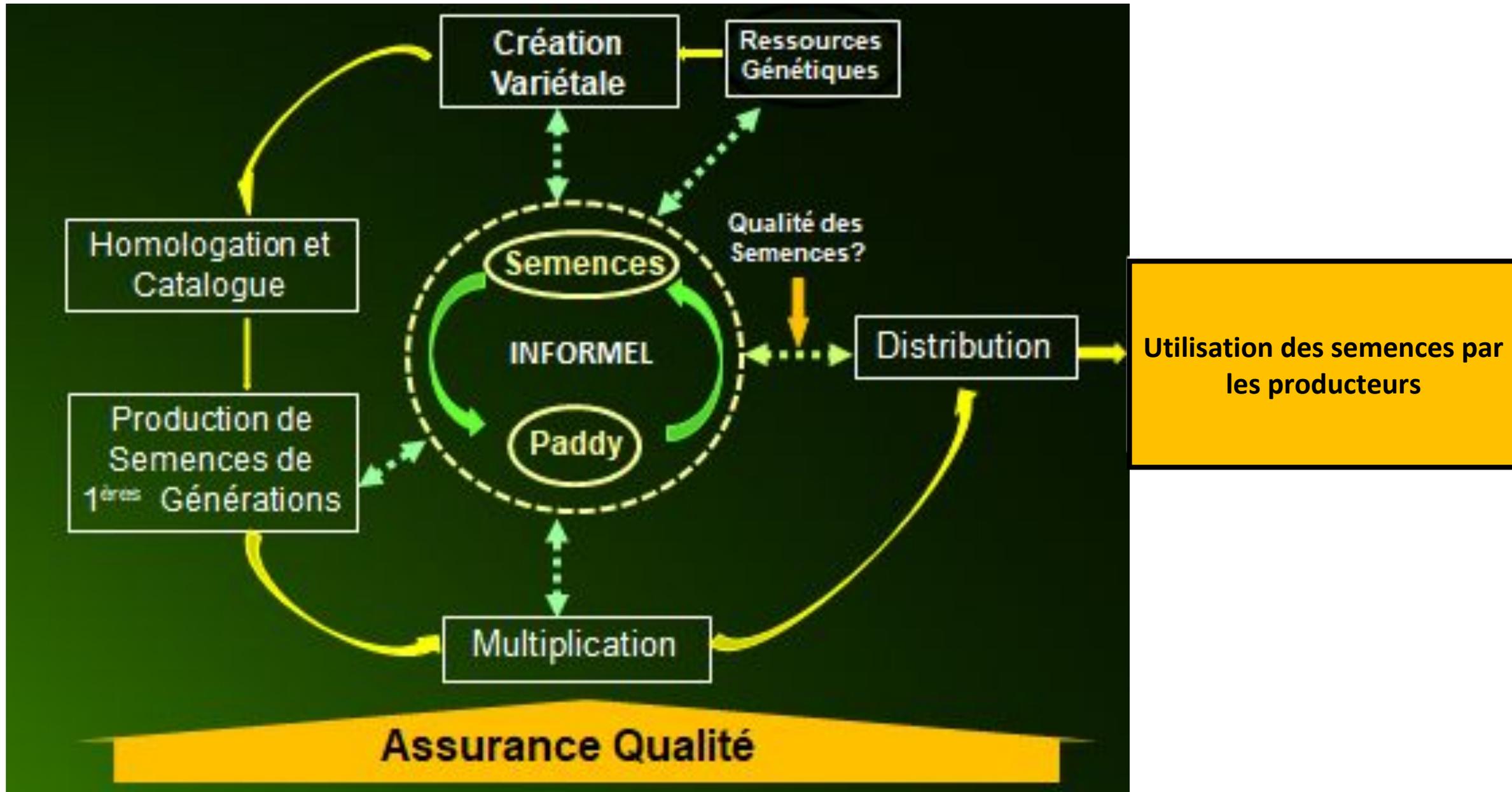
3. Le système semencier

Défini comme la totalité des composants physiques, organisationnels et institutionnels qui déterminent l'offre et l'utilisation de semences.

Désigne les activités de toute la chaîne de valeur de la semence (de la création variétale à l'utilisation des semences par les agriculteurs) et ses liens étroits avec d'autres systèmes, notamment la recherche et la vulgarisation.

Le système semencier peut être formel ou informel.

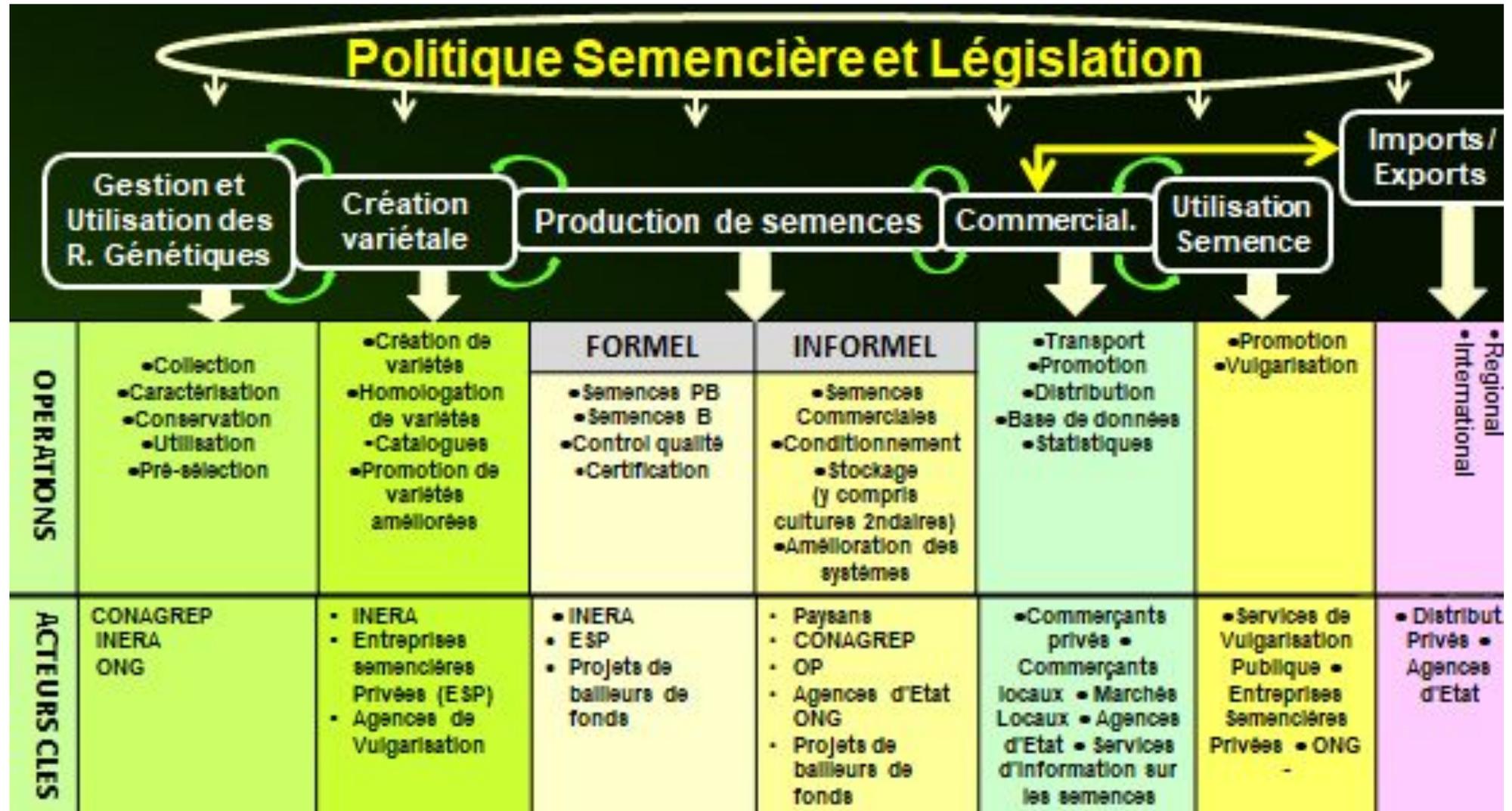
4. Coexistence des systèmes formel et informels des semences



4. La politique semencière

- La politique semencière est une déclaration de principes **guidant l'action du gouvernement** et expliquant les rôles des parties prenantes concernées dans la coordination, la structure, le fonctionnement et le développement du secteur des semences.
- La politique semencière fournit **une vision et un cadre à long terme** pour le développement du secteur semencier, partagés par toutes les parties prenantes du secteur, par conséquent, elle doit guider les décisions et l'allocation des ressources tout au long de la chaîne de valeur de la semence.

5. Chaîne de valeur de la semence



Conclusion

- Bien que non contraignante juridiquement, la politique semencière sert normalement de cadre général aux instruments réglementaires, tels que la loi sur les semences et la législation y afférant
- Dans le contexte actuel où de nouveaux acteurs sont impliqués dans le secteur, pour des objectifs divers, mais prioritairement commerciaux, le rôle du gouvernement désormais, consiste à créer prioritairement les conditions les plus favorables possibles pour permettre à différentes catégories d'acteurs d'être le plus performants possibles pour atteindre leurs objectifs respectifs.